



Décision de radiodiffusion CRTC 2009-551-1

Ottawa, le 22 septembre 2009

BAF Audio Visual Inc.
Toronto (Ontario)

Correction – Renouvellement administratif

1. Par la présente, le Conseil corrige le paragraphe 1 de la version française de la décision de radiodiffusion 2009-551 en remplaçant la date d'expiration de la licence, soit le 30 mars 2010, par la date du 31 mars 2010.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.